
Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Article 5.02 paragraphe 2

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

COMITÉ :

M. Jean-Guy Lalonde
Président

M. Roland Gauthier
Membre

M. Edgar Beaulieu
Membre

Union internationale des constructeurs d'ascenseurs,
local 89
434, rue St-François-Xavier, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2T3

- Requérante -

Union internationale des journaliers d'Amérique du
Nord, local 62
6900, rue De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9

- Intimée(s) -

Association des manœuvres interprovinciaux,
section locale AMI
565, boul. Crémazie Est, bureau 3800
Montréal (Québec) H2M 2V6

Pomerleau inc.
521, 6^e Avenue
Ville de St-Georges (Québec) G5Y 5B7

Association de la construction du Québec
7400, boul. des Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 3M2

CSD-Construction
5100, rue Sherbrooke Est, bureau 800
Montréal (Québec) H1V 3R9

A.C.R.G.T.Q.
7905, boul. Louis-H. Lafontaine, bureau 101-A
Anjou (Québec) H1K 4E4

CSN-Construction
2100-B, boul. de Maisonneuve Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S1

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige : Monte-charge temporaire de chantier opéré par un manœuvre

Chantier : Hôpital des vétérans, 305, boul. des Anciens combattants, Ste-Anne-de-Bellevue

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 30 novembre 2007 pour disposer du litige entre les métiers de mécanicien d'ascenseur et de manœuvre au chantier de l'Hôpital des vétérans, 305, boul. des Anciens combattants à Ste-Anne-de-Bellevue.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Jean-Guy Lalonde agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 30 novembre 2007 de la tenue d'une conférence préparatoire, pour le jeudi, 6 décembre 2007 à compter de 9 h 30, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	George Graham	Local 89
	Roger Harpin	Local 89
	Gérard Paquette	Section locale AMI
	Roger Martin	Section locale AMI
	Dany Caron	Pomerleau inc.
	Jean-Marc Simard	Pomerleau inc.
	Francis Poulin	Pomerleau inc.
	Filippo Tomasino	CSN Construction
	Marcel Langlois	CSD Construction
	André Arsenault	ACQ
	Joe Missori	Local 62
Me	Jean-Luc Deveaux	Local 62
Me	Christian Tétreault	ACRGTO

Constat de conflit d'intérêts

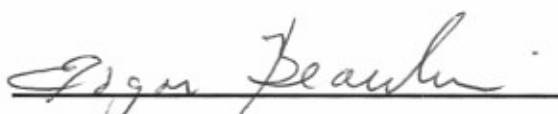
À l'ouverture de la réunion, le président après avoir exposé la procédure à suivre, compte tenu de la plainte logée par le requérant, demande à ce dernier d'expliquer de façon claire l'objet du litige.

Monsieur George Graham, représentant le requérant, local 89 fait part à l'assemblée qu'il a certaines difficultés avec le français. Il demande alors à monsieur Jean-Luc Deveaux, local 62 de transmettre au Comité qu'une entente a été conclue entre les parties ce 6^e jour de décembre 2007 et avec l'approbation unanime de tous les intéressés présents à cette rencontre. Ceci met un terme à la plainte logée.

Signée à Montréal, le 6 décembre 2007



Jean-Guy Lalonde
Président



Edgar Beaulieu
Membre



Roland Gauthier
Membre